

Croisière santé... ...Pour expérimenter le bien-être en pleine mer

LA VIE DE VOTRE MUTUELLE

RÉFORME :

**LE 100% SANTÉ POUR
TOUS... OU PAS ?**

ÉVÈNEMENT

RÉUNION

**INTER-RÉGIONALE
DU 07 FÉVRIER 2020**



Nos meilleurs
Voeux pour
l'année 2020

La décennie qui s'achève a été marquée par une profonde mutation de notre mutuelle et du monde mutualiste français en général, avec l'adhésion de la Mutuelle Mare-Gaillard à l'Union Harmonie Mutuelle en 2011, notre engagement dans la création du groupe Harmonie en 2013, puis celle du groupe VYV en 2017.



Vous l'avez compris : plus que jamais, vous demeurez au cœur de nos ambitions. Vous servir est notre seule raison d'exister. Voilà pourquoi, depuis plus de huit décennies, notre action s'inscrit dans une logique de proximité pour vous offrir des solutions pérennes et innovantes. Notre appartenance au groupe VYV nous permet d'aller encore plus loin en vous offrant :

Forte de son appartenance au premier groupe de protection sociale mutualiste et solidaire français et de son profond enracinement aux Antilles, la MMG est prête à relever les challenges qui s'annoncent durant cette nouvelle décennie: mise en œuvre du 100 % Santé, vieillissement de la population aux Antilles-Guyane, santé et technologies du numérique, pour ne citer que les défis les plus marquants.

“En route pour une nouvelle décennie !”

Nos ambitions restent inchangées :

- Vous protéger partout et à chaque étape de votre vie
- Vous ouvrir l'accès aux services du plus grand groupe mutualiste de France
- Vous apporter une expertise de plus de 85 ans sur le territoire

- une protection de qualité garantie par le plus grand groupe mutualiste de France.

- Une continuité de services garantie dans tous les départements Français.

Pour cette nouvelle décennie, que d'aucuns placent déjà sous le signe d'un renforcement des individualismes, nous voulons enfin démontrer que les valeurs mutualistes, non seulement restent fortes, mais qu'elles sont porteuses de réponses solidaires et innovantes aux multiples défis de la protection sociales au XXIème siècle.

Guy CAZIMIR
président de la MMG
Vice-président du Groupe VYV

CROISIÈRE SANTÉ :

Votre mutuelle, partenaire d'une croisière santé innovante

Du 14 au 21 mars 2020, notre partenaire Roger Albert Voyage organise dans la Caraïbe, une croisière originale puisqu'elle est dédiée au bien-être et à la santé. Encadré par des coaches sportifs et des kinésithérapeutes, vous participerez à des cours collectifs : cardio training, circuit training, stretching, danse sportive, boot camps, yoga et Pilate adaptés. Votre prise en charge commencera avant la croisière par un bilan et se poursuivra après votre retour par un accompagnement adapté à votre besoin. Les adhérents de la Mutuelle bénéficient d'un tarif préférentiel et attractif. Pour plus d'information et inscription, vous pouvez vous rapprocher de notre partenaire.

HISTOIRE :

Un ouvrage qui nous raconte

La mutuelle de Mare-Gaillard, créée en 1933, devenue ensuite Mutuelle Mare-Gaillard puis MMG, fait partie du patrimoine social de la Guadeloupe. Un ouvrage, qui retracera l'histoire exceptionnelle de cette institution est en cours de rédaction. Nous le présenterons plus longuement dès sa parution prévue pour cette année.

3 SOLUTIONS SIMPLES POUR PAYER VOS COTISATIONS :

En ligne
sur notre site
maregaillard.com
(carte bancaire)

Par téléphone
au **0800 899 890**
service et appels gratuits
(carte bancaire)

Par chèque*
via voie postale

* Expédiez votre chèque avec au dos nom+prénom+ n° adhérent à :

SANTE
Mutuelle Mare-Gaillard
14, rue Pierre Simon de Laplace
CS 65140
57074 Metz Cedex 3

PREVOYANCE
9, avenue du Rhin
54931 Laxou Cedex 9

REFORME

LE 100% SANTÉ POUR TOUS... OU PAS ?

La Mutuelle Mare-Gaillard milite depuis de nombreuses années pour faciliter l'accès de tous aux soins. L'offre «100 % santé» est une première réponse de l'Etat à cette attente. Il s'agit d'un dispositif de prise en charge financière de certains soins mis en place sur 3 ans (2019-2021), à l'initiative de l'Etat, afin de faciliter l'accès au soin pour tous.

La prise en charge de 100 % des frais est assurée par l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire, dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie. Tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-c ont droit au «100% santé». Cette année, le «100% Santé» concerne les frais optiques et les soins dentaires (Couronnes et bridges exclusivement). Ainsi, depuis le 1er janvier dernier, lorsque vous consultez votre



opticien ou votre dentiste, ce dernier doit vous proposer deux offres sur certaines prestations : un devis pour un «panier 100 % santé» et un autre, classique dont la prise en charge sera libre. Si vous choisissez le panier «100 % santé», vous n'aurez rien à payer. Les équipements du panier «100 % santé» sont bien-entendu conformes à toutes les normes en vigueur mais le choix est restreint.

Les paniers proposeront les équipements suivants :

- dans le domaine de l'optique une sélection de montures et de verres amincis pour toutes les corrections
- dans le domaine dentaire une offre de couronnes, inlays ou bridges métalliques, céramo-métalliques ou céramiques (en fonction de la localisation de la dent), ainsi que des dentiers en résine.

A partir du 1er janvier 2021, le principe du panier «100 % santé» sera élargi aux prothèses amovibles, aux réparations ainsi qu'aux aides auditives. La mutuelle MMG accompagne bien entendu ses adhérents pour les aider à tirer leur meilleur parti du «100 % santé». N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence.

ÉVÈNEMENT :

Les mutuelles locales du groupe VYV préparent l'avenir ensemble

Le 7 février 2020, les sept mutuelles des Antilles et de la Guyane, membres du Groupe VYV, se sont retrouvées en Martinique pour une journée de rencontre et d'échange : L'Interrégionale Force VYV. L'objectif de cette rencontre est de travailler ensemble, à travers des séquences de débats et d'ateliers, sur le projet mutualiste du Groupe VYV. Près

d'une centaine de participants, délégués et collaborateurs des entités membres, y étaient présents. Les travaux étaient basés sur les résultats de l'enquête portant sur le bien-vivre réalisée par le groupe sur un échantillon d'élus et collaborateurs du groupe et de la population Antillo-Guyanaise.



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Objectif : assurer une protection maximale de vos données de santé

La protection des informations sur votre santé que vous nous confiez en tant qu'adhérent est assurée dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'objectif du RGPD est de garantir un haut niveau de protection de vos données de santé, c'est à dire les données à caractère personnel concernant votre état de santé physique ou mental, présent ou futur. Il vise à rendre au citoyen le contrôle de ses données personnelles et renforce la responsabilité des organismes qui les gèrent en leur demandant d'assurer une protection optimale à chaque instant. La MMG a toujours attaché une très grande importance à la protection des données de santé de ses adhérents. Elle a nommé un délégué à la protection des données qui pilote la mise en place et le suivi des procédures de contrôle prévue par le RGPD ainsi que l'information des adhérents de la MMG. Notre délégué à la protection des données travaille également à la mise en place d'une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) et d'un registre des traitements des données de santé, tels qu'ils sont prévus par le Règlement Général sur la Protection des Données.



Assistance MMG

Les offres et services qui vous simplifient la vie en un coup de fil !*

ASSISTANCE DÈS UNE HOSPITALISATION AMBULATOIRE



ASSISTANCE INTERNATIONALE



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

ASSISTANCE OBSÈQUES



ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS SOUFFRANT D'UN CANCER

ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL



ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Vos conseillers disponibles, 7j/7 24h/24

 **09 69 32 20 27**
services et appels gratuits

*Services valables pour toute souscription à un contrat santé ou prévoyance



PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET
WWW.MAREGAILLARD.COM

0 800 899 890
SERVICE ET APPEL GRATUIT



Mutuelle Mare Gaillard

